

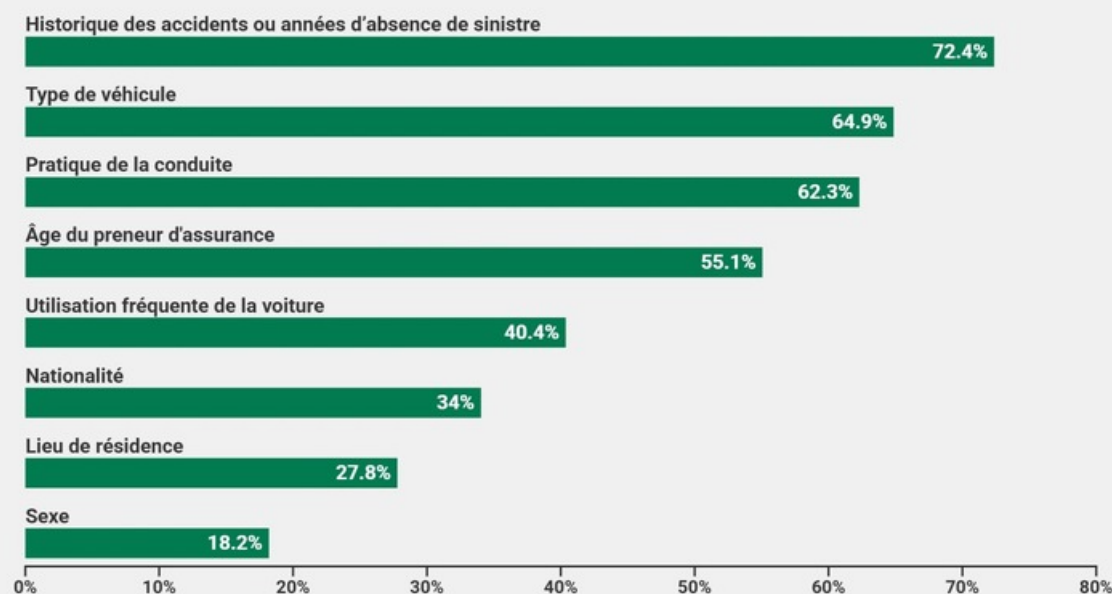
15.04.2025 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse: Assurance auto : la majorité demande l'interdiction des critères discriminatoires pour le calcul des primes

L'historique des accidents comme facteur le plus important pour le montant des primes



Taux d'approbation de divers facteurs influençant le montant de la prime d'assurance automobile



Source: enquête représentative réalisée par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact (1020 personnes adultes interrogées, mars 2025)

comparis.ch

Communiqué de presse

Enquête Comparis sur les primes d'assurance auto

Assurance auto : la majorité demande l'interdiction des critères discriminatoires pour le calcul des primes

Une majorité de la population suisse demande l'interdiction des critères discriminatoires tels que la nationalité ou le sexe pour le calcul des primes d'assurance auto, comme c'est déjà le cas dans l'UE. Selon une enquête représentative de comparis.ch, 57,3 % des personnes interrogées sont favorables à une telle interdiction. Un alignement sur les critères de l'UE entraînerait une augmentation moyenne des primes d'environ 5 % pour les assurés de nationalité suisse. « La Suisse devrait néanmoins se demander si elle veut continuer à tolérer un modèle d'assurance à caractère discriminatoire ou si elle ose franchir le pas vers l'équité et l'égalité de traitement », estime Adi Kolecic, expert Mobilité Comparis.

Zurich, le 15 avril 2025 – En Suisse, différents facteurs déterminent aujourd'hui le montant des primes d'assurance auto, comme l'âge, le sexe et la nationalité. En revanche, dans l'UE, la directive anti-discrimination interdit de traiter les personnes différemment en raison de caractéristiques personnelles telles que leur origine ou leur sexe.

Une enquête représentative de comparis.ch, le comparateur en ligne, révèle qu'une majorité de la population considère également comme problématique la prise en compte de la nationalité ou du sexe dans le calcul des primes. 57,3 % des personnes interrogées se prononcent en faveur d'une interdiction des critères discriminatoires dans le calcul des primes d'assurance auto.

Davantage de Romands et de jeunes demandent une interdiction

L'approbation de l'interdiction des critères discriminatoires varie considérablement d'une région linguistique à l'autre : en Suisse romande, 64,7 % des personnes interrogées sont favorables à une interdiction, contre 54,6 % en Suisse alémanique. En Suisse italienne, le taux d'approbation est de 59,8 %. L'âge a également une nette influence

sur l'opinion à ce sujet : chez les 18-35 ans, le taux d'approbation est de 71,9 %, chez les 36-55 ans, il est de 55,9 % et chez les plus de 56 ans, il n'est que de 43,0 %.

« La jeune génération en particulier réclame un abandon de la pratique en vigueur en Suisse. Les assurances doivent prendre cette évolution sociale au sérieux », observe Adi Kolecic, expert Mobilité Comparis.

80 % des étrangers trouvent que le critère de la nationalité est injuste

L'appréciation de la population concernant les primes d'assurance plus élevées pour les étrangères et les étrangers est critique : selon l'enquête, 45,4 % des personnes interrogées considèrent cette pratique comme injuste. 24,6 % se montrent neutres, tandis que 30,1 % estiment que les suppléments sont équitables.

Il existe toutefois des différences régionales : en Suisse alémanique, 42,9 % partagent l'opinion selon laquelle les primes sont injustes. En Suisse romande, cette proportion est nettement plus élevée, avec 51,3 %. L'emplacement du logement influe également sur la perception. Dans les zones urbaines, 47,5 % estiment que les primes plus élevées pour les étrangers sont injustes, contre 38,7 % dans les zones rurales.

Le jugement est particulièrement clair chez les personnes de nationalité étrangère : 79,4 % considèrent les suppléments comme injustes.

Historique des accidents en tant que facteur décisif

Selon les participants à l'enquête, le facteur le plus important qui devrait influencer sur le montant des primes est l'historique des accidents ou le nombre d'années sans sinistre. 72,4 % des personnes interrogées considèrent cet aspect comme un facteur important. Le type de véhicule arrive en deuxième position avec 64,9 %, et la pratique de la conduite en troisième position avec 62,3 %.

Fait intéressant : 55,1 % des personnes interrogées considèrent l'âge du conducteur principal comme un facteur d'influence important. « Bien qu'une majorité rejette fondamentalement les critères discriminatoires, l'âge est souvent accepté comme facteur d'influence. De toute évidence, cela semble plus compréhensible que la nationalité ou le sexe, par exemple », déclare l'expert Comparis.

Une majorité plaide en faveur de la sécurité de conduite individuelle en tant que critère

54,1 % des personnes interrogées estiment que la sécurité de conduite individuelle devrait être davantage prise en compte que les facteurs démographiques. « Les systèmes télématiques modernes permettent depuis longtemps d'évaluer le comportement de conduite réel », explique Adi Kolecic. Il appelle les assureurs à se montrer plus ouverts à de nouvelles formes de tarification.

La prime moyenne augmenterait en cas d'ajustement du tarif

Cependant, Adi Kolecic souligne également que l'abandon des critères discriminatoires dans le calcul des primes d'assurance auto nécessiterait un effort de solidarité. En effet, les personnes ayant des profils de risque plus favorables devraient payer plus à l'avenir pour compenser le risque plus élevé des autres groupes. Les simulations montrent que si les critères étaient alignés sur ceux de l'UE, la prime d'assurance auto moyenne des étrangères et des étrangers diminuerait d'environ 12,5 %. En revanche, les personnes assurées de nationalité suisse devraient payer environ 5 % plus cher leur assurance auto.

« La Suisse devrait néanmoins se demander si elle veut continuer à tolérer un modèle d'assurance à caractère discriminatoire ou si elle ose franchir le pas vers l'équité et l'égalité de traitement », conclut Adi Kolecic.

L'origine nationale et le sexe en tant que facteur de prime

L'enquête confirme les résultats d'une précédente [analyse Comparis d'août 2024](#) : les jeunes conducteurs de nationalité étrangère – en particulier ceux originaires du Kosovo, de la Macédoine du Nord et de la Turquie – paient parfois jusqu'à 74 % de plus pour leur casco complète que les Suisses de leur âge, même s'ils conduisent sans accident.

L'inégalité de traitement fondée sur la nationalité est permise en Suisse. L'argument du Conseil fédéral : le calcul des tarifs d'assurance sur la base de divers critères ne repose pas sur des évaluations ou des préjugés. Elle est le résultat de l'observation de calculs statistiques. Ainsi, la tarification basée sur les risques en fonction des nationalités ne constitue pas une discrimination.

Il existe également des différences en ce qui concerne le sexe, bien que dans une moindre mesure. Des analyses antérieures de Comparis montrent que les femmes paient des primes légèrement inférieures à celles des hommes. En revanche, les différences sont nettement plus marquées en ce qui concerne l'[âge](#) : les automobilistes âgés de

20 ans paient par exemple leur assurance auto jusqu'à 145 % de plus que les automobilistes âgés de 42 ans.

Méthode

Enquête représentative réalisée par l'institut de sondage et d'études de marché Innofact pour le compte de comparis.ch en mars 2025 auprès d'un échantillon de 1020 adultes issus de toutes les régions de Suisse.

Pour plus d'informations:

Adi Kolecic

Expert Mobilité et Voyages

Téléphone: +41 78 884 11 54

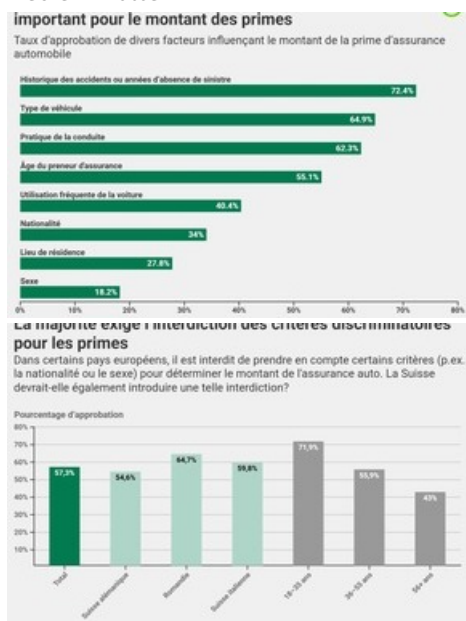
E-Mail: media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100930549> abgerufen werden.